



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 85139

Texte de la question

M. René Dosière souhaite obtenir de M. le ministre de la culture et de la communication les informations suivantes : A la date du 1er juillet 2010, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations les plus élevées et moyenne des trois rémunérations les moins élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle. Compte tenu de l'annonce d'un prochain remaniement ministériel, il conviendrait que la réponse soit fournie dans le délai prévu par le Règlement de l'Assemblée nationale, à savoir un mois.

Texte de la réponse

À la date du 1er juillet 2010, hors personnel de soutien, pour les membres du cabinet (fonctionnaires et contractuels) du ministre de la culture et de la communication payés en totalité par le ministère, la moyenne annuelle des trois rémunérations nettes les plus élevées est de 115 416 EUR et la moyenne annuelle des trois rémunérations nettes les moins élevées est de 65 616 EUR, primes et indemnités comprises.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85139

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8225

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10835